



CADRE RESERVE AU CLUB :

Licence		N°	84.001.056.	Listing	Groupe	
Autre enfant adhérent					Tarif Inscription	
Mode paiement		Espèces		Chèques	Réduction	
					Reste à régler	

Centre Sportif Marcel BERTHET
Bellegarde
01200 VALSERHONNE
04.50.48.49.35 / 06.85.40.06.15
evbgym.bellegarde@wanadoo.fr

www.bellegarde-gym.com

f Bellegarde Gym

bellegarde.gym

FICHE DE PRE-INSCRIPTION Saison 2020-2021

Photo

COORDONNEES DE L'ADHERENT

NOM					
PRENOM				sexe	M F
DATE DE NAISSANCE					
ADRESSE					
TEL portable	/			TEL fixe	
ADRESSE MAIL (@) En majuscule et lisible					
PROFESSION Parents	Père :		Mère :		
J'autorise mon enfant à partir seul du gymnase (entourer la réponse)					OUI NON

EN CAS D'URGENCE

PERSONNE A PREVENIR	NOM		TEL		LIEN	
MEDECIN TRAITANT	NOM		TEL			
HOPITAL SOUHAITE	NOM		TEL			
OBSERVATION(S)						
J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident (entourer la réponse)					OUI NON	

ADHESION

Adhérent déjà inscrit la saison dernière	OUI	NON
Prix Licence FFG inclus (45€)		
BABY-GYM (enfants 2/3 ans avec parent)	2017 / 2018	1 cours 200 €
GYMNASTIQUE (GAM, GAF, GR)	2016 et avant Loisirs	1 cours 230 €
		2 cours 310 €
	2013 et avant compétition	2 cours 310 €
		3 cours et + 370 €
TRAMPOLINE	2006 et avant	1 cours 240 €
COURS ADO / ADULTE (Fitness, Stretching, Cross training, Gym Santé)	2004 et avant	1 cours 200 €
		2 cours et + 250 €
KRAV-MAGA	2004 et avant	1 cours 230 €
		2 cours et + 310 €

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et je l'accepte. Le fichier des adhérents est informatisé.

Conformément à la loi, les adhérents ou leurs représentants légaux disposent d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'association pour toute information les concernant sur un fichier informatique.

J'autorise les responsables de l'association à filmer, photographier, enregistrer le licencié seul ou en groupe, dans toutes les activités ou manifestations auxquelles il participe, et diffuser les prises d'images ou de paroles sur tous supports (photos, films, brochures, ...) dans les lieux privés ou publics.

Tout adhérent doit être à jour de sa cotisation. En l'absence de règlement total ou du certificat médical, l'adhérent ne peut pas être licencié et ne bénéficie donc d'aucune assurance ; par mesure de sécurité, l'accès aux activités proposées ne peut lui être autorisé tant que la situation n'aura pas été régularisée.

Date :

Signature :